

Préparons l'avenir des forêts bas-laurentiennes en bâtissant sur le sens et la valeur qu'elles créent pour nos communautés



RECOMMANDATIONS

En réponse à la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt
Consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Créée en mai 2019, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 114 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.

Les positions exprimées dans ce document sont le fruit d'une concertation des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent. La TREMBSL a pour mandat de communiquer ces positions au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le cadre de sa Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt. Ce document présente les recommandations contenues dans le mémoire déposé par la TREMBSL le 12 avril 2024.

Pour lire le mémoire complet : [cliquer ici](#)



Équipe de rédaction :

*Laurent Gagné, directeur adjoint aux ressources naturelles et à l'environnement,
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

*Tony Franceschini, agent de recherche et développement aux ressources naturelles et à l'environnement,
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

Sophie Duchaine, coordonnatrice, Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Comité directeur :

Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques

Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia

Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata

Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie

Le Bas-Saint-Laurent est une région forestière. Ses communautés habitent ses forêts depuis plus de deux siècles. Leurs développements territorial et identitaire sont étroitement liés aux écosystèmes forestiers et à leurs différentes vocations. La force de concertation au sein des communautés forestières, ainsi que l'expertise, riche et diversifiée, construite au fil des années, ont porté des fruits en matière de développement social, économique et environnemental pour leur région.

La valeur de la concertation, la qualité et la rigueur de la planification forestière régionale, les taux élevés d'aménagement forestier, les capacités d'intensification et d'innovation démontrées, ainsi que l'énergie collective investie pour doter la région d'un patrimoine naturel préservé, représentent autant d'indicateurs du niveau de maturité atteint par la région et par ses communautés.

En s'appuyant sur ces constats, les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont en mesure de proposer dans ce mémoire une vision d'avenir pour les forêts bas-laurentiennes et pour les communautés qui les habitent. Cette vision est animée par une forte volonté régionale d'exercer une pleine responsabilité à l'endroit de nos forêts, qu'elles soient publiques ou privées, et de la gestion des multiples activités qui y sont réalisées.

Les forêts bas-laurentiennes : quelques faits saillants



La forêt couvre 1,657 million de ha (1 657 km²) au Bas-Saint-Laurent, ce qui représente 85 % du territoire. Elle est composée de forêts diversifiées à dominance d'essences résineuses vers l'est,

feuillues vers l'ouest et de forêts mixtes au centre. La tenure forestière est partagée entre les secteurs public (55 %) et privé (45 %). Le Bas-Saint-Laurent est la 7^e région d'importance au Québec en termes de superficie forestière totale et la 3^e en ce qui concerne la superficie forestière privée.

La région se démarque par son niveau d'aménagement forestier supérieur à la moyenne québécoise, tant pour les forêts publiques que privées. La structure industrielle forestière, qui bénéficie d'une proximité avec les marchés américains, s'est déployée et bien développée sur tout le territoire régional.

En matière de conservation et de protection de la biodiversité, la région du Bas-Saint-Laurent a fait preuve de vision et d'audace au cours des dernières années. En plus de sa réserve écologique Charles Banville et ses trois parcs nationaux, la région s'est engagée plus récemment à protéger sept territoires d'intérêt, mieux connu sous le nom des Sept merveilles du Bas-Saint-Laurent, qui recevront sous peu le statut de réserve de Biodiversité.

Les principales industries qui se sont développées à partir des ressources forestières bas-laurentiennes sont la chasse et la pêche, le piégeage, la sylviculture (incluant la récolte de la biomasse forestière résiduelle), l'acériculture, la villégiature, la récréation et la cueillette de produits forestiers non ligneux (champignons et petits fruits, par exemple). Ensemble, ces différentes activités contribuent de manière importante au développement économique régional et à la création d'emplois. À titre d'exemple, les retombées économiques pour le secteur de l'aménagement et de la transformation primaire et secondaire du bois en 2020 représentaient près de 20 % du PIB des secteurs de production de biens et généraient près de 5 000 emplois pour la région. Autre exemple, les entreprises acéricoles du Bas-Saint-Laurent se classent au 3^e rang pour leur part dans la contribution du secteur acéricole au PIB du Québec.

La coopération et la concertation sont des valeurs fortes de l'histoire et de la culture des communautés bas-laurentiennes. Ces valeurs sont au cœur des efforts régionaux visant à favoriser la cohabitation harmonieuse au sein de la forêt et le partage équitable de ses ressources. En plus des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), les enjeux de la forêt sont discutés au sein de la Table de concertation sur la forêt privée et de la Table sectorielle de concertation en aménagement forestier. D'autres démarches de concertation, réalisées au fil des années, ont permis des avancées régionales majeures. Citons en exemple le gel de la récolte forestière sur les territoires pressentis pour être des aires protégées depuis 2013 ou encore la démarche de délimitation des érablières à potentiel acéricole à prioriser en territoire public.

Enjeux actuels et d'avenir pour les forêts du Bas-Saint-Laurent



Les événements climatiques extrêmes vécus dans les dernières années sont en grande partie attribuables aux changements climatiques. Les feux de forêt de l'été 2023 au Québec en sont un exemple frappant. Le Bas-Saint-Laurent n'a pas été touché par ces feux. Ces écosystèmes forestiers y sont plus résistants que d'autres régions, en raison d'une plus grande mixité des essences feuillues dans les peuplements, et ce, surtout au centre et à l'ouest du territoire. En revanche, les forêts situées plus à l'est sont plus vulnérables à d'autres types de perturbations naturelles, telles que les épidémies d'insectes ravageurs et les chablis causés par de grands vents. À titre d'exemple, mentionnons les chablis causés par la grande tempête de décembre 2022 qui ont eu un impact considérable pour les forêts bas-laurentiennes.

Les changements climatiques induisent des habitats favorables et des productivités changeantes selon les espèces. Ainsi, les résineux verront certainement leur productivité baisser au Bas-Saint-Laurent, alors que les feuillus seront plus présents. Ces changements auront des impacts sur tous les usagers du territoire forestier et ils exigeront des adaptations de nos pratiques sylvicoles et une diversification des autres activités forestières. En effet, considérant les baisses de possibilités forestières anticipées et afin d'exploiter le plein potentiel de nos forêts, de nouvelles approches tournées vers la production de bois à forte valeur ajoutée plutôt que sur l'augmentation des volumes de bois récoltés, devront être développées. Cela nécessite d'être innovant, mais également de considérer la production de nouvelles richesses par l'exploitation d'autres ressources (comme le sirop d'érable, les PFNL, la faune, etc.).

À cela s'ajoutent des défis relatifs à la capacité réelle de pratiquer une gestion intégrée de tous les usages en forêt et au besoin d'améliorer l'accès au territoire forestier public pour tous ses usagers.

Enfin, de façon plus transversale, les difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre forestière représentent une problématique centrale, puisqu'elles viennent exacerber les enjeux énoncés, ainsi que nos capacités collectives à y faire face.

Recommandations



1. Pour la mise en place d'une gouvernance régionale des forêts au Bas-Saint-Laurent

Les élu-es du Bas-Saint-Laurent sont en accord avec la nécessité de réviser le régime forestier québécois dans l'optique d'améliorer la résilience de nos forêts face aux changements climatiques et d'engager plus concrètement la responsabilité des communautés forestières régionales.

Les élu-es sont persuadés que pour renforcer la résilience des forêts bas-laurentiennes, tout en maintenant leurs vocations sociales, économiques et environnementales, il est nécessaire de s'appuyer sur les assises, les forces et les expertises régionales. À ce propos, dans son document d'orientation rédigé pour la présente consultation, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avance la nécessité de régionaliser l'aménagement forestier parce que les forêts et les

réalités locales sont différentes d'une région à l'autre. Cette orientation n'est bien sûr pas nouvelle puisqu'elle a notamment été mise de l'avant dans le rapport final du chantier sur la production de bois, publié en 2015¹.

Les élu-es du Bas-Saint-Laurent souscrivent à cette orientation de gouvernance régionalisée et recommandent au gouvernement d'autoriser la prise en charge régionale des responsabilités en matière d'aménagement forestier sur les territoires publics et privés, de la planification à la réalisation des opérations forestières.

Pour exercer une telle responsabilité, il s'avère nécessaire de mettre en place des structures régionales impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt publique et privée, ainsi que les gouvernements de proximité et les directions des ministères concernés. Ces structures de proximité, ancrées dans la réalité territoriale et appuyées par l'expertise forestière régionale, auraient la capacité de développer le plein potentiel de la forêt à partir des objectifs et des réalités économiques, sociales et environnementales des régions.

Pour mettre en marche la région dans cette direction, les élu-es du Bas-Saint-Laurent entendent amorcer une démarche de réflexion concertée sur la création d'une Société des forêts du Bas-Saint-Laurent. Cette réflexion régionale se réalisera avec tous les groupes concernés par les différentes vocations et activités forestières, appuyée par les directions ministérielles et la recherche universitaire.

Nos réflexions préliminaires sur cette Société des forêts nous portent à lui attribuer en priorité la mission de dynamiser l'économie basée sur la diversité des ressources forestières publiques et privées en s'appuyant sur les forces régionales, et ce dans une optique d'adaptation aux changements climatiques. L'ensemble des utilisateurs et gestionnaires de la forêt privée et publique, ainsi que les Premières Nations, seraient parties prenantes de cette Société. Les principaux objectifs poursuivis seraient :

Soutenir et valoriser la diversification et l'innovation dans l'exploitation des ressources forestières

Le développement de l'ensemble des ressources issues de la forêt devient une voie incontournable pour garantir l'avenir économique de ce secteur au Bas-Saint-Laurent. Pour cela, il est primordial que la Société puisse soutenir le développement d'une diversité de secteurs. La modernisation de l'industrie de transformation du bois déjà présente sur le territoire est bien sûr incontournable, tout comme les démarches d'innovation. La diversification de l'exploitation des ressources forestières est également à envisager à travers le développement des activités fauniques et des produits forestiers non ligneux, en particulier le sirop d'érable. À cela s'ajoute la filière des bioénergies, qui présente un potentiel économique d'importance pour la région.

¹ Beauregard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Rapport final, Février 2015. <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/chantier-production-bois-rapport-final/>

Assurer l'harmonisation des usages et la pleine gestion intégrée des forêts

La forêt publique bas-laurentienne appartient à l'ensemble de ses citoyens. Par ailleurs, la forêt privée, si elle est aménagée dans son ensemble, peut davantage contribuer aux retombées économiques et à l'adaptation aux changements climatiques. Le territoire et les ressources des forêts publiques et privées sont sollicités par de nombreux utilisateurs. En conséquence, il est impératif d'accompagner l'adaptation des pratiques face aux changements des écosystèmes et des usages de la forêt. À cet égard, il est nécessaire de prendre en compte et d'harmoniser les besoins de l'exploitation des ressources forestières, le développement des usages récréatifs (villégiature, motoneige, randonnée, etc.), l'identification de zones de conservation de la biodiversité et les autres usages du territoire (secteur éolien, secteur minier). Pour cela, la Société aura à cœur de permettre l'épanouissement de l'ensemble des activités économiques, sociales et environnementales en forêt en assurant une pleine gestion intégrée des forêts bas-laurentiennes.

Pratiquer l'intensification de l'aménagement forestier au bénéfice de toutes les ressources forestières

De concert avec tous les utilisateurs du territoire forestier, et dans une volonté d'adaptation aux changements climatiques, la Société aurait pour rôle de produire des analyses et de maintenir une connaissance fine du territoire. Cette expertise servira, dans un premier temps, à confirmer et poursuivre les identifications de secteurs d'intensification déjà réalisées, notamment au regard de la production ligneuse ou encore de la production acéricole. Dans un second temps, il sera envisagé d'identifier des secteurs propices à l'intensification d'autres ressources forestières comme les ressources cynégétiques, la production de produits forestiers non ligneux ou toute autre ressource d'intérêt pour les membres de la Société. En complément, la Société viendrait mettre en place une adaptation des pratiques d'aménagement en cohérence avec cet objectif d'intensification. Cette adaptation permettra de mettre l'emphase sur la production de ressources à forte valeur ajoutée, le maintien d'habitats propices aux espèces fauniques chassées, tout en appuyant les efforts de conservation de la biodiversité. Enfin, en collaboration étroite avec les acteurs de la forêt privée, la Société visera à dynamiser l'aménagement forestier durable en terre privée et à favoriser une plus grande adhésion et sensibilisation des propriétaires forestiers aux bienfaits de l'aménagement de leur boisé, comme ce fut déjà le cas dans le passé.

Les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont persuadés que la concrétisation de cette vision est un moyen efficace d'accompagner les forêts dans les changements climatiques en vue de soutenir la diversification et la compétitivité des entreprises tout en permettant d'atteindre les objectifs provinciaux de conservation de la biodiversité.

Pour concrétiser cette vision, plusieurs étapes et dispositifs devront être mis en place. Les élu-es comptent dès maintenant entamer une démarche de réflexion concertée sur le modèle de cette Société. En complément, la région doit pouvoir expérimenter l'exercice d'une pleine responsabilité de l'aménagement forestier et évaluer ses retombées. Pour cela, certains outils légaux lui sont nécessaires. La première étape charnière est de fournir aux MRC les pleines responsabilités prévues par la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (art. 17.19 à 17.24.2) comme demandé par la FQM dans son mémoire (orientation 5, p. 14-15).

À l’instar de la FQM, la Table des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement d’octroyer aux MRC la pleine responsabilité de gestion des TPI et des redevances qui en sont issues.

En recevant cette pleine responsabilité et grâce à l’autonomie financière qui en découlera, la région disposera d’un terrain propice à l’expérimentation des objectifs poursuivis par le projet de la Société des forêts. En effet, l’agilité et la flexibilité octroyées ainsi aux MRC leur permettront d’intensifier la production de ressources forestières, tout en diversifiant la valeur générée par la prise en compte de tous les usages forestiers. En obtenant la pleine gestion des TPI, les MRC pourront travailler à la diversification des sources de revenus, comme la villégiature, les produits forestiers non ligneux et l’acériculture, tout en déployant les efforts et stratégies nécessaires à l’adaptation des forêts aux changements climatiques.

La seconde étape charnière passe par la mise en application des dispositions relatives à la création de forêts de proximité sur le territoire public. Cela peut également servir l’expérimentation d’une gouvernance régionale des forêts. À ce propos, dans son document d’orientation, la FQM rappelle à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts qu’elle dispose de tous les leviers légaux et administratifs nécessaires à la mise en place de ce dispositif pour soutenir la gouvernance locale des forêts.

En ce sens, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent appuie la recommandation de la FQM qui demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts d’élaborer une politique et de mettre sur pied un programme de financement pour la mise en place des forêts de proximité.

2. Pour une adaptation de l’aménagement qui vise l’atteinte du plein potentiel des forêts bas-laurentiennes

Tous s’entendent pour affirmer que la forêt québécoise a un grand rôle à jouer dans nos stratégies d’adaptation aux changements climatiques. Les défis sont multiples! L’agilité et la réactivité dans la prise de décision doivent être encouragées pour y faire face.

L’adaptation de la stratégie d’aménagement des forêts québécoises est une clé d’avenir essentielle face aux changements climatiques. Pour ce faire, il est impératif de soutenir durablement les travaux d’aménagement. Cela passe notamment par la mise à disposition d’outils financiers, techniques et administratifs adéquats. En ce sens, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement les interventions suivantes :

- Rehausser substantiellement le programme d’aménagement durable des forêts, notamment le volet associé aux TPI.
- Augmenter le soutien à la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée.
- Mettre en place une stratégie adaptée aux régions visant à augmenter la participation et l’adhésion actives des propriétaires à l’aménagement de leur boisé privé. Cette approche

pourra faciliter les efforts déployés par les entreprises d'aménagement pour récolter toute la possibilité forestière et générer des retombées économiques importantes pour le Québec et les régions.

- Mobiliser des ressources humaines et financières afin d'accompagner les communautés forestières dans l'adaptation aux changements climatiques. Ceci pourrait se faire par la création d'une enveloppe budgétaire ayant deux visées, soit :
 - Développer des pratiques sylvicoles innovantes respectant les principes de l'aménagement durable et les communautés dans un objectif d'adaptation et de renforcement de la résilience des forêts.
 - Pallier les perturbations naturelles imprévisibles et non prévisibles qui affectent nos forêts, comme le propose déjà la FQM dans son document d'orientation (en accord avec l'orientation 6, p 15-17).

Ces interventions ont pour dénominateur commun de poser des bases qui accompagneront les communautés forestières dans les enjeux reliés à l'avenir des forêts. En particulier, cela permettrait de faire face aux défis mentionnés précédemment en lien avec l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte où il est de plus en plus pertinent d'encourager la production de ressources à forte valeur ajoutée plutôt que de miser simplement sur des productions en quantité.

3. Pour le déploiement d'une filière régionale de valorisation de la biomasse forestière résiduelle

L'adaptation aux changements climatiques peut se réaliser par l'adaptation des techniques sylvicoles, mais également par la mise en place de structures favorisant l'efficacité énergétique. De plus, la réalisation du plein potentiel de l'exploitation des ressources forestières implique le développement de certaines filières, dont celle des bioénergies. Dans son Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance des bioénergies comme l'une des sources complémentaires à l'électricité dans les efforts globaux de diminution de l'empreinte carbone du Québec². Ce développement devrait permettre de générer des bénéfices sociaux et économiques significatifs dans les régions grâce à l'application des principes d'économie circulaire. Le Plan gouvernemental comporte une cible qui vise à augmenter de 50 % la production de bioénergie d'ici 2030.

C'est un défi que les régions forestières comme le Bas-Saint-Laurent peuvent contribuer à relever. En effet, le Bas-Saint-Laurent s'inscrit parmi les précurseurs du chauffage à la biomasse forestière résiduelle. Après la mise en place des projets de chauffage et de réseaux de chaleur depuis 10 ans, les acteurs travaillent maintenant à renforcer les divers plans de la filière pour un déploiement à plus grande échelle au sein d'un projet d'écosystème énergétique régional en bioénergie. Cet écosystème propose l'organisation d'un réseau en circuits courts comprenant les différents maillons, de la récolte à la distribution de la biomasse forestière résiduelle. Ce réseau

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf> (p. 83)

permettra de desservir la région avec des systèmes clé en main en chauffage de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et de serres dans le cas de la production bioalimentaire.

La biomasse forestière résiduelle disponible est issue de la forêt privée et publique et des usines de première transformation du bois réparties dans toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent. Pour augmenter son utilisation et mieux contribuer à la carboneutralité régionale, tout en maintenant des retombées économiques d'importance, la région travaille sur un projet qui vise à regrouper les acteurs au sein d'un guichet de biomasse forestière.

La création de ce guichet est la première étape pour optimiser la filière énergétique par la mise en place d'une grappe d'acteurs et d'entreprises. Le déploiement de cette filière énergétique au Bas-Saint-Laurent pourra être accéléré par la concertation, l'accompagnement des utilisateurs et la promotion de cette source d'énergie.

Ce guichet est au centre du projet d'écosystème énergétique en bioénergie du Bas-Saint-Laurent. Il permettra également de suivre le développement de la filière des biocarburants pour le transport, notamment en agriculture et en transport maritime, en s'appuyant sur les expertises disponibles en recherche et transfert technologique dans la région, telles que le Centre de recherche sur les biotechnologies marines, le SEREX, Innovations Maritime et l'UQAR. Les biocarburants offrent notamment une opportunité intéressante pour contribuer à l'amélioration du bilan de gaz à effet de serre du transport maritime.

Pour permettre le déploiement d'un tel écosystème énergétique régional fondé sur l'exploitation de la biomasse forestière résiduelle, un soutien gouvernemental structurant s'avère nécessaire.

Dans cette optique, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement de créer un programme de soutien au déploiement d'écosystèmes énergétiques régionaux. Ce programme pourrait être décliné en plusieurs volets pour les régions qui désirent mettre en réseau des acteurs de la filière; mobiliser un pôle d'expertise pour appuyer la filière en matière de recherche, d'innovation et de transfert technologique; soutenir des projets locaux et régionaux de mise en marché des productions issues de la filière.

4. Pour améliorer notre capacité de gestion intégrée des forêts au Québec

Pour permettre le développement du plein potentiel des ressources forestières tout en assurant le partage et l'harmonisation des usages dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, il devient fondamental d'exercer une gestion des forêts qui s'appuie sur une prise en compte équitable de l'ensemble de ses vocations.

Au Bas-Saint-Laurent, tous les participants des TGIRT s'accordent pour souligner le bon fonctionnement de cette instance dans la région. Le succès des différentes démarches de concertation régionale présenté précédemment en est la preuve. Bien que les intervenants régionaux aient une connaissance mature du fonctionnement des TGIRT et de la définition de leur mandat, ils déplorent leur potentiel actuellement trop limité pour permettre une véritable prise en compte intégrée de tous les enjeux.

À cet égard, dans son document d'orientation, la FQM met en évidence la sous-utilisation du potentiel de ces tables, en raison d'une application très limitative de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (orientation 3 – p.8-12). Ceci a également été mentionné précédemment dans ce mémoire. Ces limites affectent entre autres la capacité de ces tables à mettre de l'avant une réelle approche de gestion intégrée et de faire une planification adaptée aux particularités territoriales et aux diverses communautés.

Avant de formuler des recommandations au regard du fonctionnement des TGIRT, la FQM propose de faire une évaluation indépendante des processus de consultation et de planification prévus à la loi, pour d'abord mesurer l'écart entre la volonté exprimée par le législateur et la pratique actuelle. La FQM propose que cette évaluation porte sur le fonctionnement des TGIRT, l'équilibre des forces, la présence des élu-es, le nombre d'unités d'aménagement par Table, la marge de manœuvre laissée aux MRC dans la coordination des Tables, les sujets traités, les résultats obtenus, la satisfaction des participants et la latitude laissée aux planificateurs régionaux du gouvernement.

Les élu-es du Bas-Saint-Laurent sont en accord avec cette proposition de la FQM; une telle évaluation pourra certes fournir des pistes d'amélioration pour le fonctionnement des TGIRT. De surcroît, dans l'optique de dessiner une vision d'avenir pour nos forêts, étudier plus spécifiquement les enjeux et pistes de solution favorables à l'harmonisation des usages et à une approche de gestion intégrée est prioritaire pour notre région.

Pour cela, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande la création d'un espace intersectoriel de discussion et de concertation, intégrateur de l'ensemble des sujets et besoins liés aux différents usages de la forêt. Puisque les TGIRT ne sont pas désignées par le législateur pour fournir cet espace, il y a lieu de réfléchir à la création d'une instance complémentaire, qui pourrait traiter de ces sujets avec une communauté d'acteurs représentative des différentes vocations de la forêt. Ultiment, il s'agit d'améliorer notre capacité à intégrer tous les enjeux et besoins relatifs à la forêt dans les exercices de planification.

5. Pour un meilleur accès au territoire forestier public

L'exploitation du plein potentiel forestier par l'adoption d'une approche de gestion réellement intégrée et dans un objectif de protection des milieux naturels ne peut se faire sans garantir un accès adéquat et sécuritaire au territoire public pour tous ses utilisateurs.

Il a été montré précédemment que les enjeux d'accès au territoire public sont de deux ordres. Dans un premier temps, les besoins sont de plus en plus importants pour assurer l'entretien du réseau stratégique de chemins multiusages. Ceci en raison des changements climatiques et des événements climatiques extrêmes qui entraînent une dégradation plus rapide du réseau. De plus, la charge financière de l'entretien des chemins est déséquilibrée puisque les moyens financiers ne sont pas accessibles à tous les usagers du territoire public pour permettre l'entretien adéquat du réseau de chemins multiusages.

Dans un second temps, la planification des chemins forestiers repose sur une logique d'exploitation forestière, sans prendre en compte le devenir des chemins créés. Ainsi, les chemins situés en dehors de ce réseau stratégique ne font l'objet d'aucun suivi ou d'entretien. Ceci peut avoir des conséquences majeures sur la qualité du milieu aquatique en particulier.

Afin d'améliorer l'accès au territoire public, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent propose trois solutions à mettre en place rapidement.

Une politique de gestion des chemins forestiers au Québec

Cette politique de gestion devrait définir précisément une démarche cohérente qui concernerait l'ouverture, la fermeture et l'entretien du réseau de chemins forestiers. De telles politiques ont été implantées avec succès en Colombie-Britannique et gagneraient à être appliquées au Québec. En préalable à l'établissement de cette politique, il est fondamental de réaliser un portrait diagnostique de l'ensemble des chemins existants en forêt publique. Ceci permettra de prioriser les chemins à maintenir, entretenir ou fermer en considérant le réseau existant.

Adapter et augmenter les moyens financiers consacrés à la gestion des chemins forestiers

Les financements disponibles actuellement pour l'entretien des chemins forestiers sont majoritairement destinés à l'industrie forestière. Afin d'appuyer les autres usagers du territoire public qui exercent des responsabilités à l'égard des chemins, notamment les MRC, il s'avère nécessaire de réviser les mesures existantes et de déployer de nouvelles mesures financières qui leur seront destinées.

Revoir le règlement d'aménagement durable des forêts (RADF) pour permettre la mise en œuvre des pratiques les plus probantes à ce jour

L'avancement des connaissances sur la gestion et l'entretien des chemins forestiers s'accompagne de bonnes pratiques qu'il est parfois difficile, voire impossible, à mettre en œuvre en raison de certaines contraintes règlementaires. Dans ce contexte, le RADF requiert des adaptations. À ce titre, un guide de saines pratiques pour les chemins forestiers à faible utilisation³ a été publié en 2022 par l'Université Laval. Ce guide propose des solutions novatrices et efficaces pour réduire l'impact des chemins forestiers sur les milieux naturels. Par exemple, le guide propose de privilégier, pour certains cours d'eau, l'aménagement de traverses à gué. Les connaissances à jour démontrent que ces traverses préservent davantage l'intégrité des milieux aquatiques tout en assurant la sécurité, la durabilité et la résilience des infrastructures. Or, l'application de ce type de solutions est pour le moment impossible en raison du règlement en vigueur. En effet, le RADF interdit actuellement l'aménagement des traverses à gué. Il apparaît donc opportun de le réviser, à la lumière des connaissances les plus récentes, pour permettre une mise en œuvre des pratiques les plus probantes à ce jour.

³ https://www.cef-cfr.ca/uploads/Membres/Jutras22_Guide_saines_pratiques_chemins.pdf

6. Pour une stratégie de valorisation du travail forestier

Depuis des décennies, les forêts du Québec ont été aménagées d'abord et avant tout par les ouvriers et les ouvrières de la forêt. La mécanisation des opérations forestières est apparue et s'est accrue au fil des années pour prendre une place importante aujourd'hui. Malgré cela, la mécanisation de toutes les opérations d'aménagement forestier demeure impossible, considérant les connaissances et le type de machinerie disponibles actuellement. Le reboisement est encore fait manuellement ainsi que les travaux non-commerciaux comme le dégagement et le nettoyage. La place de l'ouvrier et de l'ouvrière demeure donc très importante. Pourtant, le métier d'ouvrier forestier compose avec un retard considérable en matière de rémunération et de valorisation, comparativement à d'autres métiers qui exigent le même niveau de scolarité. Par exemple, dans le secteur de la construction, la rémunération est définie selon un taux horaire déterminé à l'avance, alors que pour le travail forestier, une rémunération à forfait est encore la pratique courante.

Le projet pilote mis en place au Bas-Saint-Laurent de 2020 à 2023 démontre l'efficacité d'une rémunération adéquate pour le bien-être et le rendement des ouvriers et des ouvrières forestiers. Les évaluations de ce projet pilote⁴ confirment qu'une rémunération équitable et des conditions de travail bonifiées augmentent la satisfaction ainsi que le recrutement et la rétention de cette main-d'œuvre. Œuvrer à une modernisation des modes de rémunération des ouvriers et des ouvrières forestiers aura des effets rapides sur le recrutement de nouvelles personnes et sur le maintien dans ce métier de plusieurs autres.

Une consultation nationale sur l'avenir de la forêt, ne peut passer sous silence l'avenir de la main-d'œuvre forestière ainsi que la rétention, la valorisation et le transfert des connaissances et compétences développées. Pour nos régions forestières, cette main-d'œuvre représente un levier de développement économique et territorial ainsi qu'une richesse collective qui méritent d'être valorisés et placés au cœur de nos stratégies sur l'avenir de nos forêts.

À l'instar des efforts déployés pour les métiers de la construction, la Table des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement de déployer une véritable stratégie de valorisation du travail forestier.

L'une des premières mesures à inclure au sein de cette stratégie serait d'intégrer une rémunération à taux horaire, comme cela a été fait pour le secteur de la construction au moment de la création de la Commission de la construction du Québec en 1987.

Ensuite, il est recommandé d'incorporer, dans la grille de taux pour la valeur des traitements sylvicoles, les avantages sociaux suivants : REER collectif, heures mobiles, temps de déplacement, prime à la polyvalence, temps de préparation pour les outils de travail.

⁴ <https://www.crdbsl.org/ressources-naturelles-et-environnement/lemploi-forestier.html>

En conclusion, les membres de la TREMBSL remercient une fois de plus la ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour l'organisation de cette réflexion nationale de grande importance. Les forêts représentent beaucoup plus qu'une ressource, elles sont des milieux de vie, générateurs de sens, d'activités et de valeur pour nos communautés. En plus de sa vocation économique, la forêt contribue à la santé et au bien-être des populations qui l'habitent. L'adoption de pratiques d'aménagement qui favoriseront la résilience et le plein potentiel des écosystèmes forestiers, tout en privilégiant des modes de gestion tournés vers le développement durable des communautés, représente pour nous des voies d'avenir à privilégier.

Bien que la TREMBSL ait choisi d'opter pour le dépôt d'un mémoire qui présente des recommandations propres à sa région, elle est persuadée que plusieurs des constats formulés et des pistes de solution proposées peuvent répondre aux besoins d'autres régions et communautés forestières québécoises. À cet égard, les élu-es du Bas-Saint-Laurent participent activement aux réflexions et travaux pilotés par la FQM sur l'avenir des forêts. Malgré la diversité qui caractérise nos communautés, leur intégration formelle et équitable dans la gestion des forêts qu'elles habitent est une volonté qu'elles partagent et qu'elles communiqueront avec force au gouvernement du Québec.

